

Vendredi 12 Mai 2023
www.laprovence.com

Escale Borély : des grains de sable dans le plan B soumis aux plagistes

Après la décision de l'État et la Ville d'expulser les plages "privées" du sable de l'Escale Borély, une alternative, dont "La Provence" a pu consulter les détails, a été proposée hier aux exploitants. Plusieurs sont encore très sceptiques...

Au pied de la grande roue, hier matin, Samir, le directeur du Patacrêpe et Fred, l'un des patrons de l'Équinoxe, dissertent du mail (lire ci-dessous) qu'ils viennent de recevoir de la part de la Sogima, le sous-concessionnaire de l'Escale Borély. Celui-ci dessine les contours précis de la proposition alternative faite par la Ville et l'exploitant, alors que l'État, en accord avec la municipalité, a décidé *« sine die »* de mettre au ban du sable les plages dites "privées", installées parfois depuis trois décennies...

"Alors t'en penses quoi ?", lance Fred vers Samir, qui soupire: *"Ben... pas ouf..."*. *"Mais tu le sournais qu'il y a 15 jours, tu n'avais plus rien ?"* rétorque Fred, qui a pris le parti de positionner la situation déclenchée par la décision de l'État de reprendre en main le domaine maritime, au terme d'une vieille concession qui a pris fin au 1^{er} mai. Dans notre édition du 22 avril, dans laquelle nous révélions l'information, Alain Oufcard, numéro 2 de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), assurait que *"cette plage est étroite contrairement à celles de la côte Atlantique, elles s'érode et ne se recharge pas en sable comme celle des Catalans par exemple, et puis il y a aussi des dérivés de privatisation de la part de certains exploitants. Alors, en accord avec la Ville, nous allons rendre le sable aux Marseillais"*. Une annonce qui avait, sur les réseaux sociaux de *La Provence*, provoqué des réactions par centaines et diamétralement opposées: un camp multipliant les *"enfin !"*, arguant que la plage *"appartient à tout le monde"*; l'autre pestant sur un air de *"fini la tranquillité, dans deux ans, c'est la zone..."*

Plus de vue sur la mer...
Les commerçants concernés voyaient eux une partie, parfois conséquente, de leur chiffre d'affaires s'envoler. Alors, depuis cette petite révolution, les tractations et réunions techniques (comme ci-contre) se sont multipliées, jusqu'à arriver à ce "plan B". *"Il était important que nous*

puissions trouver une solution pour les commerçants de l'Escale pour continuer les activités de plagistes, cela correspond aux attentes d'une partie des habitants, confie la maire des 6-8, Olivia Fortin. *Les locations de transats auront désormais lieu en arrière-plage de façon à respecter la loi littoral et à rendre des espaces publics en bord de mer accessibles à tous et toutes"*. Sauf que le "deal" proposé par la Ville et la Sogima, qui prévoit notamment d'installer trois plages à gauche de la grande roue et trois autres à droite, en retrait de la promenade et donc à plusieurs dizaines de mètres de l'eau, ne fait pour l'heure pas consensus chez les six plagistes concernés.

Après des années passées à Barcelone, Thierry, qui se présente comme le "gentil organisateur" de la Rhumerie et qui exploite depuis 14 ans 80 transats, déplore que *"les 1.500 Marseillais et touristes qui profitent, en rotation, d'un bain de soleil chaque jour à l'Escale puissent perdre ce service qui est l'un de ceux qui doit proposer une grande ville balnéaire comme Marseille"* et assure que *"si ça n'est pas assez qualitatif pour mes clients, je préfère ne rien faire. Et là, non seulement les clients de la plage privée seront placés au milieu de rien et en plus cela bouchera la vue sur la mer à mes clients du restaurant..."* Même crainte pour Samir, le directeur du Patacrêpe pour lequel la plage privée pèse



Les transats devraient être installés depuis le 1^{er} mai, mais pour l'heure ils sont sous des bâches. /PH.N.V.

40 à 45% du chiffre d'affaires de la saison estivale: *"On est sceptique sur la qualité que pourra proposer le lieu, sur la faisabilité et sur le délai. Ce qui est fou c'est qu'il y a une demande énorme, on a une occupation de 100% tout l'été et on refuse des dizaines de personnes"*, assure-t-il, arguant comme ses confrères, pour tordre le cou à une étiquette de "plages pour riches", une formule abordable à 25 euros pour un transat, un plat et une boisson.

Moins 30% sur la recette

"Je comprends bien les problèmes d'érosion, le manque de place pour les Marseillais et les touristes mais la Ville et la Sogima ont aussi bien compris l'intérêt de cette activité économique et surtout la demande des Marseillais pour celle-ci, notamment des femmes seules avec leurs enfants et des mamies qui cherchent un peu de confort et une vraie tranquillité", plaide Fred, l'un des responsables de l'Équinoxe, sans doute le plus optimiste quant à ces évolutions, quand bien même il perdra de façon certaine 30% de la superficie de sa plage et donc autant de chiffre d'affaires. *"Pour cette année, on va s'organiser comme on peut et l'an prochain je ferai un truc de folie, vous verrez..."* Du côté de la Sogima, le président Pierre-Edouard Berger assure que *"cette alternative est un très bon équilibre pour tout le monde"* mais promet qu'une réunion d'ajustement se tiendra encore la semaine prochaine.

Peu à peu, le parc balnéaire change de visage. Mais pas seulement: dans la même logique, les autorités s'intéressent de près à la plage de la Pointe-Rouge. Selon une source municipale, *"les nouveaux appels à manifestations d'intérêts publiés (hier, Ndr) pour les emplacements des restaurants et de la plage privée interdisent les nuisances sonores, imposent des espaces à respecter rigoureusement et diminuent chacun d'eux de 10% environ..."* Autant de mètres carrés de sable récupérés pour les Marseillais et les touristes...

Romain CAPPEDON



Mercredi matin, plusieurs agents du service des emplacements de la Ville multipliaient les mesures. /PHOTO R.C.



Samir, le directeur du Patacrêpe, et Fred, un des gérants de l'Équinoxe, discutent des doléances. /PHOTO NICOLAS VALLAURI



LE DÉTAIL DE LA NOUVELLE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT)

C'est hier matin que les exploitants de plages "privées" ont reçu un mail envoyé par la Sogima, sous-concessionnaire de l'Escale Borély. Un message décrivant les nouvelles obligations qu'ils devront respecter ainsi qu'une carte (voir ci-contre une reproduction) indiquant l'emplacement des futures plages "privées". Dans cette toute nouvelle "AOT", pour autorisation d'occupation temporaire, que nous avons pu consulter, la Sogima et la Ville indiquent les "conditions requises" pour toute exploitation de terrasses balnéaires.

Cette AOT concerne 6 lots - pour le Bistingo, la Rhumerie, l'Équinoxe, le Patacrêpe, l'Indigo et le Sport Beach (dans cet ordre, de gauche à droite sur le plan) - d'environ 200 m² chacun et elle couvre la période allant du 3 juin au 1^{er} octobre inclus au plus tard, de 9 h à 22 h 30. Chaque exploitant devra payer une redevance globale de 20 euros HT par m² soit environ 4 000 euros pour toute la période.

Dans les contraintes techniques, la Ville et la Sogima exigent "un balisage léger" et que tous les éléments de la terrasse et de la clôture ne dépassent pas 1m50 afin de préserver la vue sur la mer; que le cheminement en dalles de béton rose soit libre de toute occupation et de ne pas entraver la continuité du passage des piétons le long du littoral; que le revêtement au sol de la plage privée soit validé par la Sogima, qu'il soit en harmonie avec le site maritime et constitué en éléments naturels (type planchons de bois ou sable de grains de riz...) qu'il n'y ait aucune émission sonore type musique et autres; que la plage et ses abords immédiats soient entretenus quotidiennement et que l'exploitant assure la gestion des déchets (collecte, tri et évacuation).

